

CHARTRE POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES FONDS DE DOTATION "LACORDAIRE, REUSSIR POUR SERVIR"

Les critères d'attribution

Les "bourses Diversité" seront attribuées, pour un cycle, avec validation annuelle, selon les critères suivants :

- la famille de l'élève doit présenter un dossier montrant ses difficultés financières
- elle doit adhérer aux valeurs de l'Ecole
- si l'élève est déjà scolarisé ou a été scolarisé à Lacordaire, sa famille comme lui doivent respecter les valeurs portées par le projet pastoral de l'Ecole. L'élève concerné doit montrer ou a du faire preuve d'engagement dans la vie de l'Ecole.
- Ces bourses seront attribuées à des élèves "méritants" : appliqués, volontaires, capables de suivre les conseils donnés et dont les résultats permettent la poursuite de la scolarité à Lacordaire ou dans la formation post-bac envisagée.

Les "bourses Avenir" seront attribuées pour 3 ans, avec validation annuelle, selon les critères suivants :

- elles s'adressent à des anciens élèves de Lacordaire qui font des études dans l'Enseignement Supérieur
- la famille de l'élève doit présenter un dossier montrant ses difficultés financières
- elle doit adhérer aux valeurs de l'Ecole
- l'étudiant doit être méritant et le prouver par ses résultats scolaires
- il a du montrer son bon état d'esprit durant sa scolarité à Lacordaire
- il lui est demandé de perpétuer les valeurs de l'Ecole Lacordaire
- l'étudiant est parrainé par un donateur

Le Comité d'attribution

Il est composé :

- du chef d'établissement - Directeur Général de l'Ecole Lacordaire
- du président de l'APEL ou celui qu'il désigne
- d'un aumônier de l'Ecole
- d'un ancien élève (pour les "bourses Avenir")
- d'un donateur
- du secrétaire général du Fonds "Lacordaire, Réussir pour servir"

Les attributions

Elles sont faites sous réserve des ressources financières du Fonds "Lacordaire, Réussir pour servir".

Elles sont attribuées en fonction des besoins de la famille. Cette dernière doit participer financièrement à la scolarité ou aux études de son enfant. Cette participation familiale, et donc celle aussi du Fonds, sera décidée en fonction des ressources de la famille.

Le Fonds s'engage pour un cycle avec validation annuelle pour les "Bourses Diversité" et pour 3 ans avec validation annuelle pour les "Bourses Avenir"

Les donateurs laissent le Comité d'attribution décider des familles à aider.

L'information

- cette charte est envoyée aux établissements d'où proviennent nos élèves habituellement (écoles primaires, collèges, lycées), avec un courrier aux chefs d'établissement qui pourront soutenir l'inscription et attester de la situation de la famille. L'Ecole Lacordaire fera un retour au chef d'établissement sur l'évolution scolaire de cet élève recommandé.
- cette charte est diffusée également aux familles de Lacordaire, lors des réinscriptions, aux professeurs et personnels, aux donateurs.

- une fois que le Comité d'attribution a pris sa décision, chaque famille est informée personnellement de l'attribution de la bourse et des attentes du Fonds.

Le parrainage

Pour les "Bourses Avenir", l'étudiant (ancien élève) peut-être parrainé par un donateur du Fonds. L'étudiant lui rend compte (avec copie au Fonds) de ses études et de sa vie estudiantine. Une rencontre en fin d'année entre les parrains et les filleuls sera organisée.

DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSES LACORDAIRE DIVERSITE ET AVENIR

NOM et prénom de l'enfant concerné par la demande de Bourse :

.....

Situation et composition de la famille

NOM du ou des responsable(s) :

Prénom :

Situation : marié(e), divorcé(e), veuf (ve), pacsé(e), union libre

Nombre d'enfants à charge :

Noms	Prénom	Age	Etablissement Scolaire	Régime Ext - ½ P - Pens
------	--------	-----	---------------------------	----------------------------

-

-

-

-

-

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

1. Demande motivée par écrit des parents (et de l'élève pour une demande de bourse AVENIR)
2. Réponses aux demandes d'aide éventuellement formulées préalablement auprès d'organismes sociaux extérieurs (C.A.F., Mutuelles, Comités d'entreprises, Bourses état, etc...),
3. Copie de l'éventuelle Bourse publique,
4. Dernier avis d'imposition,
5. Trois derniers bulletins de Salaire, ou attestation Pôle Emploi, ou attestation de pension,
6. Dernier avis de paiement C.A.F.,
7. Eventuellement, tout autre justificatif de ressources complémentaires
8. Justificatifs des principales dépenses : loyer, remboursement d'un emprunt, prêts consommation, pensions, etc...
9. Bulletins de Notes des deux dernières années de l'élève concerné par la demande s'il n'est pas présent à Lacordaire au moment de la demande.
10. Attestation de recommandation du Chef d'établissement d'origine pour un élève entrant à Lacordaire.
11. Photocopie du ou des livrets de Famille

Le dossier devra être adressé, sous pli fermé, à

Monsieur Le BAUT
Directeur Administratif et Financier
7 Boulevard Lacordaire
13013 MARSEILLE